

**DELIBERATION N° 2001/06-03 - COMPTE DE
GESTION 2000**

Monsieur BOILEAU rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion présenté, est conforme en tous points au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- de donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal pour son compte de gestion 2000.